

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 674

présenté par
M. Raphan

à l'amendement n° 167 de M. Chouat

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« un centre «Science et médias », qui pourrait être territorialisé au niveau local »

les mots :

« une dynamique d'actions ou un réseau « Science et médias », qui pourrait être territorialisé par un nombre limité d'initiatives organisées autour de l'université locale et de ses partenaires, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision, qui vise à ne pas circonscrire uniquement aux territoires, puisqu'il pourra y avoir également des réseaux, des collaborations à échelle nationale et l'international